



**SYNDICAT MIXTE
GRAND SITE DE FRANCE
CAP D'ERQUY – CAP FREHEL**

Conseil départemental des Côtes d'Armor
Dinan Agglomération
Lamballe Terre et Mer

16-18, Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON
Tel : 02.96.41.50.83
Fax : 02.96.41.42.25

COMITE SYNDICAL

**2 décembre 2019 – 8h30
Syndicat mixte (Salle Muséographie)**

Les participants

| Nom | Fonction | | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) |
|----------------------------|------------------------------|---|------------|-----------|-----------|
| Y. MORIN | Titulaire | Conseil départemental | X | | |
| M.-M. MICHEL | Titulaire | Conseil départemental | X | | |
| M. DESBOIS | Titulaire | Conseil départemental | | X | |
| R. RAULT | Titulaire | Conseil départemental | | X | |
| E. CARO | Suppléant | Conseil départemental | | X | |
| M. CHALVET | Titulaire | Lamballe Terre et Mer (Erquy) | X | | |
| Ch. GUERVILLY | Titulaire | Lamballe Terre et Mer (Erquy) | X | | |
| G. CHAUVEAU | Titulaire | Lamballe Terre et Mer (Plurien) | | X | |
| J.-P. OMNES | Titulaire | Lamballe Terre et Mer (Plurien) | X | | |
| J.-L. BARBO | Titulaire | Lamballe Terre et Mer (Coëtmioux) | X | | |
| M.-P. POILVE | Suppléante | Lamballe Terre et Mer (Trédias) | | X | |
| J.-Y. LEBAS | Suppléant | Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André) | | X | |
| J. ALLORY | Titulaire | Dinan Agglomération (St Cast Le Guildo) | | X | |
| Cl. BELLIARD | Titulaire | Dinan Agglomération (Plévenon) | X | | |
| M. MOISAN | Titulaire | Dinan Agglomération (Fréhel) | X | | |
| P. BARRAUX | Titulaire | Dinan Agglomération (Plancoët) | | X | |
| D. RAMARD | Titulaire | Dinan Agglomération (St Juvat) | | X | |
| J. BURNOUF | Suppléante | Dinan Agglomération (Plévenon) | X | | |
| J. MEHOUAS | Suppléante | Dinan Agglomération (Fréhel) | X | | |
| <i>Partenaires invités</i> | | | | | |
| V. LE BARS | <i>Chef de service SRENP</i> | <i>Conseil départemental 22</i> | | | X |
| S. RIALLIN | <i>Chargé de mission 22</i> | <i>CELRL</i> | | | X |
| C. LELIEVRE | Directrice | Syndicat mixte | | | X |
| D. DI PASQUALE-BLANC | Resp. Adm et Comptable | Syndicat mixte | X | | |
| J. VERRE | Chargée de mission OGS | Syndicat mixte | X | | |

Madame Josiane ALLORY est excusée, Madame Joëlle BURNOUF, suppléante, prend part au vote.
Monsieur Patrick BARRAUX est excusé, Madame Josiane MEHOUAS, suppléante, prend part au vote.

L'ordre du jour

Le Président et le Bureau, qui s'est réuni le 12 novembre 2019, proposent d'échanger sur les points suivants :

Administration générale :

- 1) Remplacement Céline LELIEVRE
- 2) Prime Céline LELIEVRE
- 3) Convention nouveaux locaux du Syndicat mixte
- 4) Convention de mise à disposition des agents du Conseil départemental
- 5) Arrivée renfort secrétariat
- 6) Point d'informations/divers

Natura 2000 :

- 7) Convention « Mesures MS4 » avec Ailes Marines
- 8) Recrutement

Communication

- 9) Composition Commission Communication
- 11) Charte d'utilisation du nouveau cartouche

Point d'informations / divers

Pièces jointes :

- *Convention des nouveaux locaux du Syndicat mixte*
 - *Convention de mise à disposition des agents du Conseil départemental*
 - *Convention « Mesures MS4 » avec Ailes Marines*
 - *Schéma d'organisation de la gouvernance politique du Syndicat mixte*
-

1. Remplacement Céline LELIEVRE

Le Président informe sur l'état de santé de Céline Lelièvre. La Directrice étant en arrêt depuis maintenant plusieurs mois et pour une durée indéterminée, le Président et le Bureau proposent d'engager un recrutement rapidement pour son remplacement pour une période minimum d'un an.

Le Président indique également qu'un agent du Département serait intéressé pour faire une période d'immersion au Syndicat mixte d'un mois pour voir si le poste de Directeur lui conviendrait.

Le Président propose les conditions de recrutement suivantes :

- durée du contrat : CDD 1 an, renouvelable
- contrat à temps plein - DHS 35h
- rémunération : IB 607 / IM 510
- rifseep

Délibération du Comité syndical :

Le Président fait un point récapitulatif sur la situation RH du Syndicat mixte : Madame Desbois ne souhaite pas continuer son travail au Syndicat mixte (un entretien est programmé ce jour avec l'agent, Monsieur Le Maux de la DRH du Département et Monsieur Morin), Monsieur Richeux est en période d'immersion au Syndicat mixte (du 28 novembre aux vacances de Noël) pour savoir si le poste de direction lui conviendrait, Madame PEREA est présente au Syndicat mixte jusqu'à la mi-mai, la prise en charge du poste de Julie VERRE par le Département est renouvelée pour un an.

Pour le remplacement de Céline LELIEVRE, les Elus s'interrogent sur la durée du contrat proposé. Au vue de la situation financière du Syndicat mixte, les Elus préfèrent privilégier un contrat de 6 mois renouvelable afin de ne pas cumuler la charge financière de 2 postes de direction simultanés, ne sachant pas quand aura lieu le retour de Céline LELIEVRE.

Monsieur Morin indique également qu'Anne-Gaël PLANCHE, qui a remplacé Céline LELIEVRE en 2015 et 2016 lors de son congé maternité et de son congé parental, est de retour dans la région et qu'elle pourrait être intéressée par le poste, elle postulera probablement lorsque l'annonce sera publiée.

Les Elus votent positif à l'unanimité les conditions de recrutement suivants pour le poste de remplacement de la direction :

- durée du contrat : CDD 6 mois, renouvelable
- contrat à temps plein - DHS 35h
- rémunération : IB 607 / IM 510
- rifseep

2. Prime Céline LELIEVRE

Le Président rappelle que lors de son arrivée au Syndicat mixte fin 2011, Céline LELIEVRE a négocié une prime pour ses frais de déplacements. Céline LELIEVRE étant en arrêt, la question de la suspension de sa prime est posée. Le Président et le Bureau proposent d'acter la suspension de la prime de Céline Lelièvre pour ses frais de déplacements le temps de son arrêt de travail.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

3. Convention nouveaux locaux du Syndicat mixte

En pièce jointe la convention des nouveaux locaux du Syndicat mixte.

Le Président indique que les agents du Syndicat mixte ont intégré leurs nouveaux locaux. Une convention entre le Syndicat mixte et la Mairie a été rédigé avec le soutien de l'ADAC. Le Président et le Bureau proposent d'acter la nouvelle convention.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

4. Convention de mise à disposition des agents du Conseil départemental

En pièce jointe la convention de mise à disposition des agents du Conseil départemental.

Le Président rappelle que lors du Comité syndical du 3 octobre 2019, les Elus ont ajourné la délibération concernant la mise à disposition des agents du Département auprès du Syndicat mixte. Après discussion avec le Département, le Président indique que le Comité syndical doit se positionner sur cette convention.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

5. Arrivée renfort secrétariat

Le Président indique qu'en réponse à la proposition du Département des Côtes d'Armor, Mme Desbois a intégré le Syndicat mixte à partir du 25 novembre sur des fonctions de secrétariat / accueil pour une durée de 8 mois. Il s'agit d'une mise à disposition complète du Département, sans frais pour le Syndicat mixte.

Délibération du Comité syndical :

Le Président indique que Madame DESBOIS est arrivée au Syndicat mixte le 25 novembre dernier mais qu'après 2 jours passés dans la structure, l'agent a indiqué au Département et à Monsieur Morin qu'elle ne souhaitait pas continuer la mise à disposition. Le Président indique qu'un entretien est programmé ce jour avec l'agent, Monsieur Le Maux de la DRH du Département et lui-même. Selon l'aboutissement de l'entrevue, dans le cas où Madame DESBOIS ne continuera pas au Syndicat mixte, le Président suggère que le poste soit proposé à Elise MARTIN, agent à temps non complet à la Mairie de Plévenon, comme cela avait été projeté lors de la réunion de Bureau du 12 novembre 2019.

Les Elus votent positif à l'unanimité la proposition de Monsieur MORIN.

Dans le cas où le Syndicat mixte recruterait Elise MARTIN, les conditions de recrutement sont les suivants :

- durée du contrat : CDD 3 mois, renouvelable
- contrat à temps non complet : DHS 15-20h / semaine
- rémunération : IB 353 / IM 329
- rifseep

6. Point d'informations/divers

Le Président rappelle les dates des prochains Comités syndicaux :

- le jeudi 30 janvier 2020 à 18h à la Mairie de Plurien : ce comité syndical aura pour ordre du jour, entre autres, le Débat d'Orientation Budgétaire.
- le jeudi 27 février 2020 à 18h à la Mairie de Fréhel : ce comité syndical aura pour ordre du jour, entre autres, le Compte administratif 2019 et le Budget primitif 2020.

Remarques/Echanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Discussions Ressources Humaines :

Les Elus sont d'accord sur le fait que la situation RH du Syndicat mixte est floue et qu'elle manque de visibilité pour 2020.

Madame Moisan indique qu'il faut être prudent sur les recrutements car cela crée un besoin sur le long terme et que le Syndicat mixte ne dispose pas des moyens financiers nécessaires.

Madame Burnouf rappelle qu'avec l'obtention du Label « Grand Site de France », le Syndicat mixte change d'échelle et que les besoins humains et financiers vont se faire sentir à court terme. Madame Burnouf indique également que le choix de Monsieur RiCHEUX de faire une mission d'immersion au Syndicat mixte découle d'un probable souhait de réorientation professionnelle, projet de plus en plus fréquent chez les 35-40 ans.

Monsieur BARBO indique que les difficultés en terme humains et financiers provoquent une fragilité sur la stabilité de la structure.

Les Elus sont d'accord sur le principe que le Syndicat mixte devra à court terme se projeter dans un changement d'échelle notamment si le Syndicat mixte devient gestionnaire du Cap Fréhel ce qu'il impliquera également des changements dans les statuts.

7. Convention « Mesures MS4 » avec Ailes Marines

En pièce jointe la convention « Mesure MS4 » avec Ailes Marines.

Le Président rappelle que le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel est opérateur de différents suivis sur les oiseaux marins pour le compte de l'Observatoire Régional de l'Avifaune comme pour l'Agence Française pour la Biodiversité.

Dans le cadre du développement éolien en baie de Saint Brieu, Ailes Marines a l'obligation, au travers de mesures compensatoires et d'accompagnement, de développer des suivis complémentaires concernant les oiseaux marins du Cap Fréhel.

Ces suivis étant dans le prolongement de ceux déjà effectués par le Syndicat mixte, il a été proposé que le Syndicat mixte devienne prestataire de ces suivis complémentaires.

Intégralement pris en charge, la réalisation de ces suivis est payée sur une base forfaitaire de 550€/J.

La convention est en cours de finalisation, mais il faut s'attendre à un soutien financier pour ces opérations de l'ordre de 15 500 €.

Le Président et le Bureau proposent d'acter la convention « Mesures MS4 » avec Ailes Marines et d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

8. Recrutement

Afin de soutenir Philippe QUERE dans sa mission, le Président et le Bureau propose de recruter un CDD de 4 mois, avec la possibilité d'un prolongement d'un mois supplémentaire si besoin, pour répondre à la demande de suivis oiseaux marins complémentaires en 2020.

Les conditions sont les suivantes :

- durée du contrat : 4 mois, prolongement possible d'un mois supplémentaire si besoin, à compter du mois de mars
- contrat à temps plein - DHS 35h
- rémunération : IB 353 / IM 329
- congés payés

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

9. Composition Commission Communication

En pièce jointe, pour rappel, le schéma d'organisation de la gouvernance politique du Syndicat mixte voté lors du Comité syndical d'octobre 2019.

Lors du Comité syndical du 3 octobre 2019, les Elus ont validé le nouveau Schéma d'organisation de la gouvernance politique du Syndicat mixte. Ce nouvel organigramme distingue désormais la commission Communication de la commission Education à l'Environnement.

La commission Communication se compose du Président, d'un élu du Département, d'un élu de Lamballe Terre et Mer et d'un élu de Dinan Agglomération.

Le Président invite les Elus volontaires à s'identifier.

Il rappelle, que tout comme pour la Commission Education à l'Environnement, les Elus membres de la commission Communication peuvent être remplacés, en cas d'absence et à leur demande uniquement, par un autre Elu de leur collectivité, présent au Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Les membres de la commission Communication identifiés sont :

- Monsieur Yannick MORIN,
- Madame Marie-Madeleine MICHEL,
- Madame Claudine BELLIARD,
- Madame Gaëlle CHAUVEAU.

Les invitations pour les réunions de la commission Communication seront envoyées à l'ensemble du Comité syndical pour information et est ouverte à tous les membres du Comité syndical qui souhaitent participer aux réunions.

Vote positif à l'unanimité.

10. Charte d'utilisation du nouveau cartouche

Suite à la labellisation, le Président rappelle que le Syndicat mixte doit suivre une procédure indiquée par le Réseau des Grands Sites de France. Pour cela, le Syndicat mixte doit déposer auprès de l'INPI (Institut nationale de la Propriété Intellectuelle) le cartouche qui nous a été validé par la DREAL et le Ministère. Pour l'utilisation de ce logo, qui est une marque déposée, une charte d'utilisation doit être rédigée et respectée selon les critères du RGSF. Les structures souhaitant utiliser le cartouche devront signer cette charte.

La charte, sur le modèle du RGSF, est en cours de rédaction et sera disponible début janvier.

Le Président propose d'acter le principe de signature de la charte par les structures souhaitant utiliser le cartouche pour leur communication.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

La séance est levée à 9h30.

Le Président, Yannick MORIN

